

SAS ANF
Société par Action Simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège Social : 15 bis Avenue Abbé Lemire
59250 Halluin
913 239 596 RCS Lille Métropole

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 01 mars, à 19 heures, les associés de ANF, société par action simplifiée au capital de 1 000 €, divisé en 100 actions de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de la gérance.

Est présent :

- Monsieur Ouaftouh Yakoubi Chahid ,
- Monsieur El Yaakoubi Bourass Said
- Monsieur Lazaar Bouizaouchan Mohamed

Soit au total 100 actions représentant en tant que telle la majorité des actions sur les 100 actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Ouaftouh Yakoubi Chahid, Président.

ORDRE DU JOUR

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Lecture du rapport de la présidence,
- Transfert de siège social,
- Agrément de cession d'action
- Démission des Directeurs Générale
- Passage de SAS à SASU
- Modification statutaire
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les statuts de la société ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président donne lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix la résolution figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence, décide de transférer le siège social du 15 bis Avenue Abbé Lemire 59250 Halluin au 113 Boulevard de Strasbourg 76600 Le Havre, et ce à compter du 01 mars 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence, donne leur agrément des cessions d'actions de :

- Monsieur Lazaar Bouizaouchan Mohamed à Monsieur Ouaftouh Yakoubi Chahid de 20 actions
- Monsieur El Yaakoubi Bourass Said à Monsieur Ouaftouh Yakoubi Chahid de 20 actions
- SAS A.O GROUP à Monsieur Ouaftouh Yakoubi Chahid de 55 actions

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale note de la démission des fonctions de directeur générale pour raisons personnel de :

- Monsieur Lazaar Bouizaouchan Mohamed
- Monsieur El Yaakoubi Bourass Said

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, des suites des résolutions précédentes, constate du passage de la SAS à SASU et de modifier les statuts en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

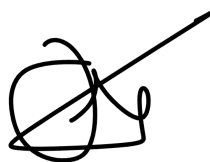
CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président, le président de séance et les associés ou leurs mandataires.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' or 'Z' shape with a long diagonal stroke extending upwards and to the right.